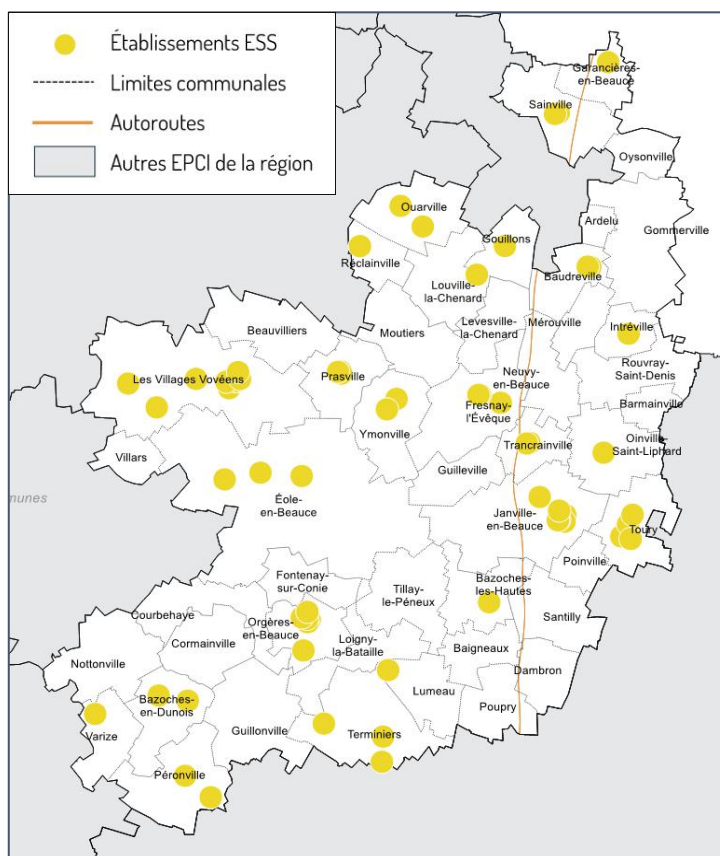


L'ESSentiel

Communauté de communes Cœur de Beauce

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS de 2014 comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant partie du périmètre ESS sont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective.

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE L'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire, d'après les données INSEE SIRENE de janvier 2022

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI ESS*

8.8 % des emplois de la CC.

10.0 % de l'emploi privé sur la CC.

122 établissements employeurs, dont 81 % d'associations.

Au vu de la part des emplois ESS, les secteurs les plus dynamiques sont :

- L'Action Sociale
- Les Services Divers
- L'Enseignement
- Les Activités Financières et d'Assurance.

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Cœur de Beauce	569	8,8 %	122	14,6 %
Eure-et-Loir	13 011	9,9 %	1 407	10,9 %
Centre-Val de Loire	95 100	10,9 %	8 708	10,8 %

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2021

www.cresscentre.org